

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ¹
L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ**

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026
ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
POUR LES ANNÉES 2026-2027 ET 2028**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim de la susdite Ville, que conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, que lors d'une séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Percé qui sera tenue en la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Percé, le mardi 27 janvier 2026, à 19 h, le budget municipal pour l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027 et 2028, seront adoptés.

Lors de cette séance, les délibérations porteront uniquement sur l'adoption des prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Percé, ce onzième jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 11 décembre 2025, entre 13 h 00 et 16 h 30

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 décembre 2025.

Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim